

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON

I

Comment feurent perdues les chausses de noble homme Jehan de Soulderon

En faisant diverses recherches dans un des volumineux registres de l'ancienne corporation des drapiers et chaussetiers de la ville de Châlons, registre qui remonte au commencement du XVIème siècle, et qui embrasse toute la période qui s'étend de 1525 à 1680, nous avons trouvé, dans les comptes de l'an 1536, mention de la dépense suivante :

*« Paié à maistre Jehan Conort deux sols et au
procureur douze deniers tournois, qui ont plaidé
pour nous contre Jehan de Soulderon pour des
chausses perdues en la maison de Nicolas Robil-
lart*

2 sols 12 deniers

.....
cy

Plus loin il est encore dit :

« Paié à maistre Conort nostre conseil pour estre, tant pour nous que pour les compagnons chaussetiers qui feurent journées (assignés) pour le prinse des chausses de Jehan de Soulderou 5 solscy

Plus loin nous trouvons encore :

« Paié à maistre Jehan Conort 2 sols et au procureur Beschefer 12 deniers pour avoir playdé la cause contre Jehan de Soulderou 3 sols cy

« Item. Paié pour avoir playdé le 2^e jour dudit à maistre Conort et au procureur Beschefer 3 sols

« Plus pour un acte dudit procès 2 sols

.....

« Plus, payé au Bailly et à Jehan Lorin pour une commission libellée pour adjourner Claude Thibault, Jacques Babolet et Jehan Finaud 5 sols

.....

« Plus à Didier Daugay pour sa relation..... 2 sols 6 deniers

Enfin, en 1538, nous trouvons une longue note de frais encore relative à ce procès, note ainsi conçue :

« Pour une commission pour adjourner nos témoins 2 sols 6 deniers cy

à Nicolas Vinet, sergent, pour avoir adjourner nos témoins qui sont Jacques Varin, Jehan Legros, Pierre David et autres 5 sols

.....

« Plus m'est deu du 27 novembre 1537, à disner pour maistres Jacques Daoust, Pierre Léonnard, Jacques Pennetier et Christophe Despit, en l'ostel du Gantelet pour conférer sur l'affaire de Jehan de Soulderou..... 50 sols

Plus pour les journées des témoins :

Jehan *Le- 4 sols*

gros.....

Jacques *Va- 5 sols*

rin.....

Pierre *Da- 5 sols*

vid.....

Nicolas *Vi- 5 sols*

nant.....

*« Plus m'est deu pour défense faicte pour le 4è
jour d'avril de la présente année pour Jehan
Joybert, Hugues de Champaigne, Claude Henne-
quin, Guillaume Legoix et le procureur qui a
promis les rabattre à la fin du procès 25 sols*

.....

*Payé au greffe pour ung compulsoire pour con-
traindre Hugues de Champaigne à lever plusieurs
actes de sur ses registres pour faire apparoir
comme lesdits Claude Thibault, Jacques Babolet
et Jehan Finaud ont été mis au procès pour ceste
même* *cause 3 sols 9 deniers*

.....

*« Paié audit de Champaigne pour avoir levé la-
dite procédure et signé lesdits actes 25 sols*

.....

*« Et paié à Pierre Geoffroy pour son salaire pour
avoir requis et fait les enquestes, c'est assavoir
pour nous 50 solz et par despit 50 solz, au total ... 100 sols*

*« Paié audit Geoffroy pour avoir été adjourné en
faisant* *lesdites* *enquestes 40 sols*

.....

« Paié pour l'acte..... 12 deniers

« Paié à Lucas, cousturier pour sac à procès 12 deniers

.....

*« Paié à l'advocat Grandgule qui a playdé le
troisième* *jour 20 sols*

.....

« Paié pour les espices du juge 3 livres

.....

« Plus pour avoir sollicité audit procès pour mes
peines et vacations 4 livres

.....

« Paié aux Cordeliers pour l'obit pour le repos
de l'âme de Jehan de Souderon, suivant l'ordon-
nance du Bailly, avec pain et vin pour offrande 32 sols

....

Le désir de savoir quelles pouvaient être les causes d'un procès qui a duré plus de deux années et qui a donné lieu à un tel détail de frais, nous a fait recourir aux archives du bailliage ; ce n'est qu'après avoir pris connaissance de la volumineuse procédure de l'affaire que nous avons été renseigné sur la cause première de l'instance. Ces recherches ont été longues, mais nos peines n'ont pas été perdues ; les complications singulières qui sont venues s'ajouter au fait principal ont fait de cette affaire peut-être la plus curieuse sur laquelle la justice locale de l'époque ait eu à prononcer. Nous en donnons ci-après le récit bref, mais aussi fidèle que l'ensemble des documents consultés nous le permet.

Le 10 Octobre 1536, le sieur Jehan de Soudron arriva à Châlons pour diverses affaires. Il descendit selon sa coutume à l'hôtel des Trois-Rois où il dîna après avoir veillé à ce que sa mule fût pourvue du nécessaire et mise en face d'un râtelier bien garni.

Il fit ensuite quelques démarches en ville, puis revint à l'hôtel des Trois-Rois qui est situé, comme on le sait, sur la place du Marché-au-Blé¹. Il se rajusta et se rendit chez maître Nicolas Robillard, drapier et chaussetier, ayant boutique et pignon sur ladite place, à l'image Sainte-Anne.

Il était environ quatre heures de relevée lorsque Jehan de Soudron entra chez le susdit Nicolas.

Maître Robillard le reçut avec les égards dus à un homme de qualité, puis le pria de faire connaître l'objet de sa visite.

- Je voudrais, dit Jehan de Soudron, faire sur le champ raccommoder mes chausses.

- Tout à vos ordres, messire, fit Me Nicolas en s'inclinant, bien que nous soyons en ce moment fort pressés. Pourtant, si les avaries ne sont pas trop graves, ce sera l'affaire de quelques instants.

¹ NdE : actuelle place de la République

Et il tendit la main, pensant que le sieur de Soudron apportait, sous son mantel, les chausses qui exigeaient une réparation aussi urgente.

Mais aussitôt sa réponse, Jehan de Soudron avait pris une autre attitude ; il avait lâché les agrafes qui liaient les chausses au pourpoint et se mettait en devoir de les retirer. Il n'y avait pas de doutes à avoir ; c'était bien les chausses qu'il portait qu'il voulait faire raccommoder ; de sorte que, quelques secondes après, il se trouvait sans chausses au milieu de la boutique de Me Nicolas auquel il les présentait gravement.

- Par Sainte Anne ! Messire, vous ne pouvez rester ainsi sans chausses ! dit Me Nicolas. La décence...

- Il n'y a ni décence ni indécence pour un homme qui ne possède qu'une unique paire de chausses, laquelle est à raccommoder, répliqua Jehan.

Et croisant sur sa poitrine sa robe à manche, il se promena fièrement dans la boutique de Me Nicolas, bien que l'on vît ses jambes nues.

Me Robillart prit les chausses, les examina et reconnut qu'un morceau de parchemin avait été cousu dans la région du fond, pour dissimuler provisoirement l'usure complète de cette partie du vêtement.

Puis il entra dans la pièce voisine et dit à son premier compagnon :

- Pierre, avisez un morceau ou deux d'étoffe semblable et réparez au plus vite les chausses de messire ; et il les déposa sur l'établi où le compagnon Pierre était installé.

La boutique du maître chaussetier était fort achalandée et bien approvisionnée, nulle part ailleurs on n'eût trouvé un meilleur assortiment de draps : draps-drappant, futaine, pinchinats, serges de Saint-Nicolas, ratines, cadis, bouracans, espagnolettes, estamet, camelot ; et au moment même où se passait la scène que nous rapportons, le second compagnon et deux apprentis emportaient dans l'atelier, pour les porter à domicile, les nombreuses commandes de la semaine ; car les approches de l'hiver commençaient à se faire sentir, époque à laquelle un chaussetier-drapier était toujours fort pressé. C'était de plus un samedi, jour où l'on essayait de contenter le client, toujours aise d'étrener un vêtement neuf pour la messe paroissiale du dimanche.

Me Nicolas, qui avant tout était un marchand, ne voulut pas laisser passer une aussi belle occasion de vente et il se crut obligé de faire ses offres de service.

- Messire, dit-il à Jehan de Soudron, vous venez de déclarer que vous ne possédez que cette unique paire de chausses ; vous pouvez trouver ici de quoi refaire votre garde-robe ; chausses, pourpoints, robes, four-

rures et tout ce qui constitue l'habillement des gens de bien ; vous pouvez être sûr d'être fidèlement servi.

- Je ne puis acheter, répliqua Jehan, le cens ne rentre point, les paysans n'ont rien récolté ; donc pas de gerbes, point de champarts, et pour acheter, mon terrage est cette année de trop petit revenu.

- Je vends aussi à crédit, messire, reprit Me Nicolas, quand l'on ne peut me payer dans la présente année, j'attends volontiers Pâques ou la Saint-Martin prochaine, surtout pour les personnes de qualité.

- Vous parlez comme un marchand, moi, comme un acheteur prudent ; j'ai pour règle de n'acheter que ce que je puis payer.

Dès ce moment, le compagnon Pierre entra dans la boutique et dit d'un air effaré :

- Maître, où sont donc, je vous prie, les chausses que vous m'avez ordonné de réparer sur le champ ; je ne les vois point ?

- Comment, répliqua Me Nicolas, vous ne les voyez point ? Etes-vous donc devenu subitement aveugle ; je viens de les déposer sur votre établi ; elles doivent donc y être.

- Doivent, oui, mais elles n'y sont point.

Nous avons dit plus haut que Me Nicolas avait remarqué que les avaries du fond des chausses étaient dissimulées ou masquées sous un large feuillet de parchemin ; voici ce que nous savons à ce propos.

Le sieur de Soudron était veuf depuis de longues années et il n'avait près de lui qu'une vieille servante.

Peu soucieux de sa toilette, il ne dénonçait pas toujours à temps les réparations que ses vêtements exigeaient, et tout était recousu à la hâte, quelquefois au moment de se mettre en route. Le matin même, il avait appelé la vieille Brigitte pour rajuster son haut de chausses du mieux qu'elle pourrait, disant qu'il le ferait mettre en état à Châlons où il se rendait. Celle-ci, en fille avisée, chercha à remédier au plus vite au mauvais état des chausses de son maître ; mais, ne trouvant pas d'étoffe appropriée, elle ouvrit un manuscrit de sa défunte maîtresse, qui était un recueil de chansons et de ballades d'un autre âge, soigneusement écrites, notées sur parchemin et ornées de brillantes enluminures ; elle choisit la feuille la plus résistante, la coupa et la fixa par une solide couture sur la solution de continuité du vêtement.

- Sous sa robe, dit-elle, cela ne se verra pas.

Les chausses étaient donc, à cause de cette particularité, fort reconnaissables.

Le compagnon chercha à nouveau, le drapier aussi, mais sans plus de succès ; bref, il fut constaté que les chausses de Jehan de Soudron avaient disparu.

Nicolas Robillart n'en pouvait croire ses yeux. Comment, il y avait cinq minutes à peine que ces chausses avaient été déposées par lui sur le tréteau et elles n'y étaient plus ?

- Or ça, s'exclama-t-il, où sont les apprentis qui étaient là tout à l'heure ?

- Ils sont allés, répondit Pierre, porter les chausses neuves de maître Thibault, le pourpoint de maître Laguille, plus les chausses et balandras des pauvres assistés par la confrérie de madame Sainte-Cyre.

- Coquins, dit Nicolas Robillart en s'animant, il n'est farce ni noise qu'ils ne cherchent ; ils les auront certainement emportées avec la besogne de la semaine. Comment m'ont-ils mis dans un tel embarras, alors qu'attend cet honnête seigneur. Ça, courez vers eux et dites-leur que s'ils ne rapportent les chausses à l'instant, je leur allonge les oreilles d'un pan au moins.

Et le compagnon sortit courant.

- Messire, dit Nicolas Robillart en s'adressant à Jehan de Soudron, vous me voyez fort désolé et marri de ce qui arrive ; ces apprentis ont quelque peu la tête folle et leur maladresse va vous causer un retard que je vous prie d'excuser.

- J'attendrai, répondit philosophiquement messire Jehan.

Le compagnon revint aussitôt avec les apprentis ; il était allé lui-même chez maître Thibault, chez maître Laguille, chez le doyen de la confrérie de madame de Sainte-Cyre, et, nulle part, il n'avait trouvé la trace des chausses en question.

En présence de cette solution négative, Jehan de Soudron se leva et déclara au maître chaussetier qu'il rentrait à l'hôtellerie pour en partir le lendemain matin, que si les chausses se retrouvaient avant ce délai, on les lui reportât, et que, si elles n'étaient retrouvées que plus tard, on les lui fit venir en sa maison de Soudron.

Nicolas Robillart se confondit en excuses, fit cent instances pour amener le sieur de Soudron à accepter une paire de chausses, au moins pour le voyage ; Jehan refusa. Ce sont mes chausses que je veux, dit-il, et non d'autres.

Le drapier fit de nouvelles recherches, bouscula les apprentis, cria, tempêta, mais pas plus le lendemain que la veille, les chausses ne furent retrouvées.

